

# GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. MINISTÈRE D'ÉTAT.

# JLLETIN D'INFORMATION

Office d'Information, 3, rue de la Congrégation, Luxembourg.

No 13

Luxembourg, le 31 Décembre 1945.

#### MÉMORIAL DU MOIS DE DÉCEMBRE.

Ministère des Finances. L'Acte final de la Conférence financière et monétaire des Nations-Unies tenue à Bretton Woods du 1er au 22 juillet 1944 relatif à la création du Fonds Monétaire international et de la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement a été approuvé par la loi du 24 décembre 1945.

Un arrêté grand-ducal du 24 décembre 1945 règle la fixation des loyers et fermages.

Les Budgets des exercices 1944 et 1945 ont été arrêtés par la loi du 26 décembre 1945.

Par arrêté ministériel du 12 décembre 1945 les conséquences financières résultant pour les compagnies d'assurance du régime qui leur fut imposé par l'occupant, ont été aménagées, notamment dans les relations de ces compagnies avec le séquestre des assureurs ennemis.

Ministère de l'Agriculture. Un arrêté grand-ducal du 4 décembre 1945 règle le service interne du collège vétérinaire qui a été créé par arrêté grand-ducal du 6 octobre 1945.

Ministère d'Etat. Par arrêté grand-ducal du 14 décembre 1945 le Conseil d'Etat qui a été dissous par arrêté grand-ducal du 16 novembre 1945 a été nouvellement constitué.

Ministère de l'Epuration. Par arrêté grand-ducal du 24 décembre 1945 il a été créé un poste de Commissaire général à l'Enquête administrative.

Ministère de Travail et de la Reconstruction. Un arrêté grand-ducal du 16 décembre 1945 modifie les conditions qui règlent les élections des délégations ouvrières dans les entreprises industrielles pour l'année

Un arrêté ministériel du 19 décembre 1945 institue un Conseil Supérieur de la Reconstruction. Ce Conseil a pour mission d'assister le Ministre de la Reconstruction dans la direction et la coordination de toutes les mesures et de tous les efforts en vue de la reconstruction des régions dévastées du Grand-Duché.

# CHAMBRE DES DÉPUTÉS (Mois de décembre).

4 décembre : 6<sup>e</sup> séance publique.

M. Lambert Schaus annonce une interpellation au Gouvernement concernant l'indemnisation des victimes de guerre. Les budgets sur les recettes et dépenses de l'Etat pour l'exercice 1944 du 10 septembre 1944 au 31 décembre 1944 et pour l'exercice 1945 : Rapport de la section centrale (rapporteur M. Hentgen), discussion générale et lecture des articles.

5 décembre : 7<sup>e</sup> séance publique.

Interpellation de M. Mæs au sujet des élections des délégations ouvrières, développement et discussion. Interpellation de M. Mæs au sujet du congédiement des ouvriers dans la reconstruction, développement et réponse de M. Krier, Ministre de la Reconstruction. Interpellation de M. Schaffner sur la reconstruction.

#### SOMMAIRE:

- Mémorial du Mois de Décembre
   Chambre des Députés (Mois de Décembre)
   Visite à Bruxelles de L.L.A.A.R.R. le Prince Félix et le Prince Jean
   Les Funérailles du Général Patton
   Composition de pouveeu Consoil d'État.
- 4) Les l'unérailles du General l'atton. 5) Composition du nouveau Conseil d'Etat.
- 6) Conférence de Paris sur les Réparations ...
- 7) Le Contrôle Bancaire ......
- 8) La Situation de l'Agriculture luxembourgeoise
- 9) Activité du Commissariat au Rapatriement

6 décembre : 8e séance publique.

Dépôt d'un projet de loi concernant les allocations familiales pour les salariés par M. le Ministre du Travail. Rapport de M. Rock sur le projet d'arrêté concernant les délégations ouvrières. Rapport de M. Rock sur le projet d'arrêté portant modification de l'article 3 de l'arrêté grandducal du 10 novembre 1944 portant création d'une Conférence Nationale du Travail. Interpellation de M. Grandgenet sur l'augmentation des tarifs ferroviaires.

6 décembre : Réunion de la Commission pour les Affaires Sociales.

7 décembre : Réunion de la Commission du Travail.

11 décembre : Réunion des 3 sections de la Chambre, d'une section centrale et de la Commission pour la réforme constitutionnelle.

14 décembre : Réunion de la section centrale pour la proposition d'arrêté sur la prorogation des baux à loyers et fermages.

15 décembre : Réunion de la Commission des Affaires Etrangères avec exposés de M. le Ministre d'Etat et M. le Ministre des Affaires Etrangères.

18 décembre : 9e séance publique.

Dépôt des projets de lois suivants a) Projet de loi concernant l'abrogation des lois de compétence de 1938 et l'octroi de nouveaux pouvoirs spéciaux au Gouvernement. b) Projet de loi autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt de 750 millions de francs, c) Projet de loi portant approbation de l'acte final de la Conférence financière et monétaire des Nations-Unies tenue à Bretton Woods du 1er au 22 juillet 1944. d) Projet de loi ayant pour objet d'allouer au Gouvernement deux douzièmes provisoires pour les mois de janvier et de février 1946. e) Projet de loi portant approbation de l'Instrument pour l'amendement de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, adopté par la Conférence à sa vingt-septième session, à Paris, le 5 novembre 1945. f) Projet de loi ayant pour objet l'abrogation des dispositions introduites par le pouvoir occupant en matière d'assurances sociales contre les accidents et contre la vieillesse et l'invalidité. g) Projet de loi portant Constitution du Travail dans l'entreprise. h) Projet de loi ayant pour objet l'introduction de l'ordonnance pénale et la majoration des amendes répressives en matière de crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat. Analyse des pièces. Interpellation de M. Urbany au sujet de la fixation du nombreindice de vie chère. Interpellation de M. Urbany au sujet de la répression des crimes et délits de collaboration économique avec l'occupant. Interpellation de M. Fohrmann sur la question de l'élargissement des prisonniers politiques. Interpellation de M. Fohrmann concernant la nationalité de femmes d'origine étrangère devenues Luxembourgeoises par le mariage et dont le mari a perdu cette qualité. Interpellation de M. Fohrmann au sujet de personnes qui ont collaboré avec l'occupant. Continuation de l'interpellation sur la reconstruction.

18 décembre : Réunion de la Commission du Travail et d'une section centrale.

19 décembre : 10e séance publique.

Annonce d'une interpellation de M. Wenkin au sujet de la nomination des inspecteurs vétérinaires. Annonce d'une interpellation de M. Duhr sur le payement des indemnités aux vignerons à cause des pertes subies sur la récolte de 1944. Vote sur la motion de M. Speck concernant la création d'une commission se composant de 7 députés, habitant de préférence les régions sinistrées, pour l'étude des suggestions et projets de reconstruction. Adoption à main levée. Rapport de M. Læsch, rapporteur de la section centrale, sur la proposition d'arrêté grand-ducal concernant la prorogation des baux à loyers et fermages. Lecture et vote des articles. Interpellation de M. Lambert Schaus sur l'indemnisation des victimes de guerre. Règlement des travaux parlementaires.

20 décembre : Réunion des 3 sections de la Chambre.

24 décembre : 11e séance publique.

Prestation de serment et déclaration de M. Colling. Vote et adoption du budget de 1944 et de 1945. Rapport et discussion, vote et adoption du projet de loi sur les douzièmes provisoires des mois de janvier et février 1946. Rapport, discussion, vote et adoption du projet de loi portant approbation de l'acte final de Bretton Woods.

24 décembre : Réunion de 2 sections centrales.

27 décembre : Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.
31 décembre : Réunion de la Commission de Travail de la Chambre.

#### VISITE A BRUXELLES DE L.L. A.A. R.R. LE PRINCE FÉLIX ET LE PRINCE JEAN.

Le 12 décembre L.L.A.A.R.R. le *Prince Félix* et le *Prince Jean* ont rendu une visite officieuse à la ville de Bruxelles où ils ont été les hôtes de Sa Majesté la *Reine Elisabeth* au Château de Laeken.

A midi eut lieu une cérémonie devant le Tombeau du Soldat Inconnu à laquelle prirent part du côté belge Monsieur Mundeleer, Ministre de la Défense Nationale, représentant le Gouvernement belge, le Vicomte Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg, le Vicomte de Ghelling chef du Protocole du Ministère des Affaires Etrangères et le Général Van Egroo, commandant la première circonscription militaire. L.L. A.A. R.R.

le Prince Félix et le Prince Jean étaient accompagnés du Général Piron, aide de camp du Prince-Régent, attaché à la personne du Prince Félix pendant Son séjour à Bruxelles, le comte Raymond le Marchant et d'Ansembourg, Chambellan de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse, de M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, de M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères et de M. Pierre Majerus, Chargé d'Affaires a.i. du Luxembourg à Bruxelles. Après que S.A.R. le Prince Félix eut déposé une couronne sur les dalles du Tombeau, une minute de recueillement fut observée, puis la musique militaire exécuta les hymnes nationaux belges et luxembourgeois.

Ensuite le cortège se rendit au Palais de Bruxelles où eut lieu une cérémonie de remise de distinctions luxembourgeoises au Prince-Régent et de distinctions belges à L.L. A.A. R.R. le Prince Félix et le Prince Jean.

Un déjeuner fut offert en l'honneur de L.L. A.A. R.R. le *Prince Félix* et le *Prince Jean* par le Prince-Régent auquel prirent part entre autres Sa Majesté la *Reine Elisabeth*, S.E. le Cardinal *Van Roèy*, archevêque de Malines, M. Pierre *Dupong*, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois, M. Joseph *Bech*, Ministre des Affaires Etrangères, M. *Mundeleer*, Ministre de la Défense Nationale, M. *de Smaele*, Ministre des Affaires Economiques, M. *De Voghel*, Ministre des Finances, le *Prince de Ligne*, M. Pierre *Majerus*, Chargé d'Affaires a.i. du Luxembourg en Belgique et le Vicomte *Berryer*, Ministre de Belgique à Luxembourg.

Après le déjeuner eut lieu, à la Caserne des Grenadiers, une remise de décorations luxembourgeoises accordées par S.A.R. Madame la Grande-Duchesse à des officiers belges. Parmi les invités se trouvent M. Spaak, Ministre des Affaires Etrangères, M. Mundeleer, Ministre de la Défense Nationale, le Général Van Egroo, commandant la première circonscription militaire, le Général Fromont, chef d'état-major général de l'armée, le Général-Médecin Van Kamp et le Colonel Lambrinont, chef du cabinet adjoint du Ministre de la Défense Nationale.

A 15,15 heures L.L. A.A. R.R. le *Prince Félix* et le *Prince Jean* arrivèrent accompagnés des hautes personnalités belges et luxembourgeoises. Immédiatement S.A.R. le *Prince Félix* prit la parole et prononça le discours suivant :

«Quand deux peuples vivent côte à côte animés d'un même esprit d'entente et de respect des droits et libertés de chacun, il peut sembler inutile de rechercher les occasions de dire ce qui va sans dire et se trouve inscrit dans les mœurs et traditions, et cependant il est des moments plus solennels qui mettent à jour les sentiments et liens qui nous unissent. C'est ainsi que Je ressens aujourd'hui un réel bonheur d'être parmi vous, les officiers de cette armée belge qui a si bravement combattu dans les cadres de l'armée anglaise. Je suis heureux surtout d'avoir le privilège de remettre un signe et symbole visible de notre reconnaissance envers ces vaillants officiers qui ont combattu pour la libération du Grand-Duché et envers ceux qui, par leur dévouement intelligent et leur zèle persévérant, ont aidé Mon pays à mettre sur pied nos unités militaires. J'ai été témoin, en Angleterre et plus tard sur le théâtre des opérations, de l'esprit d'entente franche et cordiale qui régnait entre vos combattants et les nôtres. Nos troupes et leurs chefs étaient animés de la même pensée et marchaient vers le même but. Un ennemi commun nous unissait dans la lutte, mais il y avait plus : Nos amitiés ne sont pas nées sur le champ de bataille et n'expirent pas avec la bataille. Elles ont leur racine dans une longue histoire, une communauté de destin, une collaboration économique éprouvée, une cohabitation géographique millénaire, et une solidarité d'idées et de traditions/démocratiques. Elles sont fondées sur une confiance inébranlable, faite de bonne foi et de respect des libertés de chacun. Aujourd'hui nous faisons front ensemble contre l'ennemi commun, contre la misère commune et les dangers qui nous menacent, tant que la paix définitive ne sera pas établie. Les décorations qu'au nom de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse J'ai l'honneur de vous remettre en Ma qualité de Commandant en chef de l'armée luxembourgeoise, veulent être l'expression spontanée de notre reconnaissance et de notre foi dans l'entente qui devra régner à tout jamais entre nos armées et nos peuples.»

Ensuite M. Mundeleer, Ministre de la Défense Nationale s'adresse à S.A.R. le Prince Félix:

«Ce n'est pas sans un sentiment d'émotion et de gratitude que nous venons d'entendre les paroles de sympathie qu'il Vous a plu de prononcer à l'adresse de notre armée et des officiers qui l'ont si vaillamment servie.

Elles leur sont d'autant plus précieuses qu'elles viennent d'un Prince qui s'est magnifiquement distingué au cours de cette guerre, Prince auquel la Belgique vient de témoigner sa reconnaissance et son admiration en Lui attribuant l'ordre le plus recherché et le plus beau auquel puisse aspirer celui qui a rempli ses devoirs civiques et militaires sur le champ de bataille, la Croix de Guerre.

Nos deux peuples, Vous l'avez heureusement souligné, Monseigneur, ont, au cours des heures heureuses de la paix et des affres de la guerre, scellé une amitié réelle.

Sans doute, elle est basée sur des mœurs et des traditions séculaires, mais elle s'est raffermie devant le danger. Elle ne peut qu'augmenter, dans le temps, qu'à raison des intérêts économiques qui nous rapprochent et s'améliorent chaque jour par une compréhension de plus en plus saine, de nos avenirs communs.

Durant la guerre, Luxembourgeois et Belges en Angleterre, nous avons ensemble préparé les armes de notre délivrance sous des commandements uniques.

Dans nos pays respectifs, nous avons subi les vexations d'un ennemi implacable que nos grands Alliés dans les rangs desquels Vous serviez glorieusement, nous ont aidés à rejeter au delà de ses frontières en lui enlevant, espérons-le, à jamais le désir de renouveler sa criminelle agression.

Le bonheur que Vous ressentez, nous le partageons dans un même sentiment de solidarité réciproque. C'est, pour nous, un honneur de voir un grand soldat, chef d'une petite mais vaillante armée, ami et plus

qu'allié parmi nous, porteur, non seulement de marques d'amitié tangibles dont toute l'armée sera reconnaissante à Son beau pays, mais se faisant de plus l'écho des sentiments généreux que Son peuple pacifique et démocratique, comme le nôtre, ressent à notre égard.

La confiance des Luxembourgeois envers la Belgique n'a d'égale que celle des Belges à l'égard du Luxem-

bourg.

Pays pacifiques, tolérants, respectueux de leurs libertés, ayant librement choisi leur destinée en se faisant mutuellement une confiance complète et inébranlable, nous avons traversé les épreuves de l'occupation; nous en avons connu les désastres; nous saurons ensemble relever nos ruines et reprendre dans le monde la place importante que nous y avions grâce à l'initiative et au courage de nos populations laborieuses que rien ne saurait abattre.

Je Vous prie, Monseigneur, d'être l'interprète de l'armée belge et de la Belgique tout entière auprès de Sa gracieuse Majesté la Grande-Duchesse du Luxembourg pour Lui dire les sentiments de respect, d'admiration et de gratitude qu'elles ont pour Elle, tant pour la pensée généreuse qu'Elle a eue en provoquant la séance de ce jour qu'en y faisant participer l'Héritier du trône que je salue avec respect, en Vous choisissant Vous, Monseigneur, pour la représenter au cours de cette cérémonie qui rapproche davantage encore nos pays et nos armées.»

Après le discours de M. Mundeleer, S.A.R. le Prince Félix épingle sur la poitrine de 19 officiers belges les distinctions honorifiques luxembourgeoises qui leur furent conférées par S.A.R Madame la Grande-Duchesse.

Après la remise de décorations L.L. A.A. R.R. le Prince Félix et le Prince Jean se rendirent à la Légation du Luxembourg où plusieurs personnalités belges leur furent présentées. Ensuite les Princes et les hautes personnalités se rendirent au Palais de Bruxelles où Sa Majesté la Reine Elisabeth offrit un thé en leur honneur.

La visite se termina par une réception donnée dans les salons de la Légation du Luxembourg à Bruxelles à laquelle assistèrent tous les dirigeants de la colonie luxembourgeoise de Belgique.

#### LES FUNÉRAILLES DU GÉNÉRAL PATTON.

Le lundi 24 décembre vers 4 heures du matin la dépouille mortelle du Général Patton arriva par train spécial à la gare de Luxembourg. Vers neuf heures les diverses formations militaires venues pour rendre les derniers hommages au grand général, au libérateur du Luxembourg, prennent place devant la gare centrale : la Musique Militaire Luxembourgeoise, la « Compagnie de Garde Luxembourgeoise », un détachement de la 3e Armée, un détachement de l'Armée Française et un détachement de l'Armée Belge. A 9,15 heures, après l'arrivée des personnalités officielles, la dépouille mortelle du Général Patton est portée par 6 soldats de la 3e Armée sur l'affût motorisé qui la transportera au cimetière militaire américain de Hamm. La Musique Militaire Luxembourgeoise joue la Sonnerie aux Morts, l'artillerie française tonne au loin tandis que toutes les cloches de la ville de Luxembourg se mettent à sonner. La dépouille mortelle est suivie de Mrs. Patton accompagnée de son gendre Mr. Ayer, de S.E. M. George Platt Waller, Chargé d'Affaires des Etats-Unis à Luxembourg, du Lt. Général Keyes, du Maj. Général Gay, du Lt. Colonel Merle-Smith, du Major Seignious, du Capt. Harrel (WAC) du Capt. Murphy, du Capt. Duano et des Lieutenants Kayes et Hadden. Pendant que le cortège funèbre se met en marche, la musique du «5e Tirailleurs Marocains» joue «l'Hymne aux Morts».

A la tête du convoi funèbre se trouvent des M.P. américains suivis de chars légers français et américains ainsi que de la voiture du Chaplain Colonel Edwin Randolph Carter. La dépouille mortelle est suivie des 6 porteurs, d'une garde d'honneur, de Mrs. Patton et des proches parents du Général Patton, accompagnés de S.E. Monsieur George Platt Waller, Chargé d'Affaires des Etats-Unis à Luxembourg. Viennent ensuite le Général Mac Narney, commandant en chef américain sur le théâtre européen, le Lt. Général Walker, commandant le 20e corps d'armée, LL. AA. RR. le Prince Félix et le Prince Jean accompagnés du Colonel F.E. Fraser, le Ministre de France et le Ministre de Belgique à Luxembourg. Parmi les hautes personnalités militaires, étaient présentes pour la France le Général Koenig, le Général Dody, et le Colonel de la Bretesche, pour la Grande-Bretagne le Lt. Général Thomas. le Maj. Général Marriott, le Lt. Colonel Lambert, le Lt. Colonel Taylor et le Major Grieve, pour l'U.R.S.S. le Lt. Général Lukianchenko, le Maj. Général Kovalov, le Colonel Skavarin et le Major Dannton, pour les Pays-Bas le Colonel de Ruyper van Stevenich et le Capitaine van Enben, pour la Yougoslavie le Lt. Colonel Polezina, pour la Belgique le Général Goethals et le Major Herten, pour l'Italie le Colonel Fiore-Vernazza, pour la Tchécoslovaquie le Major Pospizil-Dubchansky, pour le quartier général de l'USFET le Colonel Biddle et le Capitaine Neiman, pour les Etats-Unis le Lt. Général Clay, le Brig. Général Nevins, le Brig. Général Moses, le Maj. Général Burress, le Brig. Général Holly, le Brig. Général Palmer, le Major Williams, le Colonel Broom, le Colonel Patterson etc. Suivaient l'Ambassadeur Murphy, S. E. Monseigneur l'Evêque de Luxembourg et tous les représentants du Gouvernement, de la Chambre des Députés, du Conseil d'Etat, de la Cour Supérieure de Justice, du Conseil échevinal luxembourgeois. Après avoir parcouru les rues de la ville de Luxembourg, bordées d'une foule recueillie, venue pour rendre un dernier hommage à son libérateur, le cortège arrive au cimetière militaire de Hamm où s'étaient groupés la musique militaire du 146e Régiment d'Infanterie, la nouba du 5e Tirailleurs Marocains, des unités du 146e et du 152<sup>e</sup> régiment d'infanterie, le premier bataillon luxembourgeois, un détachement d'honneur de l'armée belge et un détachement d'honneur de l'armée américaine se composant d'unités de la première division blindée, de la 4e division blindée, de la 9e divison d'infanterie, de la 2e division motorisée et de la musique militaire de la 3º Armée. La musique du 146º régiment joue «Aux Champs» et «L'Hymne aux Morts» tandis que la bière est portée près de la tombe recouverte d'une tente.

L'aumônier militaire prononce les dernières prières, une salve d'honneur est tirée, tandis que résonne la Sonnerie aux Morts.

Après la cérémonie officielle commence un défilé émouvant des personnalités officielles et du peuple luxembourgeois devant le tombeau du grand soldat inhumé au milieu de ses soldats et compagnons d'armes dans un pays qui lui conservera une reconnaissance éternelle.

# COMPOSITION DU NOUVEAU CONSEIL D'ÉTAT.

Par arrêté grand-ducal du 14 décembre 1945 sont nommés Membres du Conseil d'Etat :

1º S.A.R. Monseigneur le Prince Félix de Luxembourg, Général-Commandant, Inspecteur de l'Armée;

2º M. Léon Kauffman, Ministre d'Etat honoraire; 3º M. Jacques Delahaye, Président honoraire de la Cour Supérieure de Justice;

4º M. Auguste Liesch, Inspecteur général honoraire des Douanes; 5º M. Joseph Thorn, avocat;

6º M. Albert Wagner, avocat; 7º M. Pierre Frieden, ancien Ministre de l'Education nationale;

8º M. Robert Als, ancien Ministre de l'Intérieur;

90 M. Félix Welter, Procureur général;

10º M. Michel Rasquin, journaliste; 11º M. Alfred Læsch, docteur en droit, Maréchal de la Cour;

12º M. Maurice Sevenia, Conseiller honoraire à la Cour Supérieure de Justice, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg;

13º M. Paul Wilwertz, Commissaire à l'Office National du Travail;

14º M. François Wirtz, avocat.

Par arrêté grand-ducal du 14 décembre 1945 ont été nommés Membres du Comité du Contentieux les Conseillers d'Etat:

MM. Léon Kauffman, Jacques Delahaye, Auguste Liesch, Albert Wagner, Robert Als, Alfred Læsch et Paul Wilwertz.

Par arrêté grand-ducal du même jour M. Léon Kauffman, Ministre d'Etat honoraire a été désigné pour exercer les fonctions de président du Conseil d'Etat, pendant la durée d'une année.

## CONFÉRENCE DE PARIS SUR LES RÉPARATIONS.

La Conférence de Paris sur les Réparations, réunissant les experts délégués par les Gouvernements de l'Albanie, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Australie, de la Belgique, du Canada, du Danemark, de l'Egypte, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Grèce, de l'Inde, du Luxembourg, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Tchécoslovaquie, de l'Union de l'Afrique du sud et de la Yougoslavie, a siégé du 9 novembre au 21 décembre, sous la présidence de M. Jacques Rueff, Chef de la Délégation française.

I. La Conférence a adopté un Acte final qui sera rendu public le 5 janvier, lorsque les délégations auront eu la possibilité d'en rendre compte à leurs Gouvernements. Par cet acte final, elle recommande aux Gouvernements représentés de conclure un accord.

On espère que l'accord entrera en vigueur très prochainement, afin que l'allocation des Réparations allemandes puisse commencer dans le plus bref délai.

L'Accord proposé comprend trois parties principales :

- 1º il détermine les pourcentages de répartition des réparations allemandes entre les Gouvernements participants et fixe les principes généraux d'une politique d'allocation; les quotes de répartition sont indiquées dans le tableau donné en annexe à ce communiqué.
- 2º il prévoit la création d'une Agence Interalliée des Réparations, à laquelle les différents Gouvernements qui auront signé l'Accord seront représentés, et qui sera chargée de répartir les biens allemands disponibles pour les réparations, conformément aux quote-parts de chaque pays et aux principes énoncés par l'Accord:

3º l'Accord prévoit la restitution de l'or monétaire pillé par les Allemands et qui a été trouvé en Allemagne par les Armées alliées. Tout cet or devra être versé à une masse qui sera répartie entre les pays qui y participent proportionnellement aux quantités d'or dont ils auront été spoliés.

Les Gouvernements représentés à la Conférence avaient été invités à se réunir à Paris par les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni, afin de répartir équitablement les biens rendus

disponibles au titre des réparations.

L'esprit d'objectivité et de compréhension réciproque qui a animé la Conférence au cours de sept semaines de séances quotidiennes a permis un eramen approfondi des questions extrêmement complexes posées par la recherche d'un règlement d'ensemble du problème des réparations allemandes, en tant qu'il affecte la répartition de ces réparations entre les ayants-droit.

La Conférence a dû apprécier des dommages difficilement comparables, qui comprennent les dommages matériels, les dépenses budgétaires en vue de la victoire, le coût de l'occupation allemande, les années-ouvriers consacrées à l'effort de guerre ou perdues du fait de la guerre, ainsi que les pertes de vies humaines. Elle s'est, en même temps, efforcée de donner à ses délibérations la rapidité requise par l'urgence des besoins constatés et par le fait qu'un certain nombre d'installations industrielles allemandes ont déjà été déclarées disponibles

pour les réparations par le Conseil de Contrôle en Allemagne.

Les livraisons faites par l'Allemagne au titre des réparations serviront, d'une part, à hâter le relèvement matériel des pays dévastés par la guerre et la reprise des échanges commerciaux mondiaux et d'autre part à éliminer complètement et définitivement l'influence de l'Allemagne dans l'économie des autres pays, influence qui a été pour elle un puissant moyen d'agression.

A cette fin, l'Accord dont la conclusion est recommandée par la Conférence pose les principes qui doivent présider à l'attribution des usines et de l'outillage allemand, des navires marchands ainsi que des autres actifs

allemands que le Conseil de Contrôle pourra déclarer disponibles.

Il prévoit également la liquidation des avoirs allemands de caractère ennemi situés dans les pays représentés

à la Conférence, afin d'empêcher ces biens de retomber jamais sous le contrôle allemand.

Afin de contribuer au relèvement économique de l'Europe dévastée, les délégués des Etats-Unis, du Canada, et de l'Union de l'Afrique du Sud ont informé la Conférence de la décision de leurs Gouvernements respectifs de renoncer à une partie substantielle de l'outillage industriel allemand auquel ils avaient droit. En conséquence, la Conférence a décidé de proposer que chaque Gouvernement participant reçoive deux pourcentages de répartition, s'appliquant l'un à l'outillage industriel enlevé à l'Allemagne ainsi qu'aux navires marchands, et l'autre à toutes autres formes de biens et de services qui pourraient être déclarés disponibles pour les réparations au profit des Gouvernements représentés à la Conférence.

L'Agence Interalliée des Réparations, qui doit siéger à Bruxelles, aura comme principale et plus urgente tâche de recevoir du Conseil de Contrôle les informations relatives aux prestations disponibles à titre de réparations et des Gouvernements participants les demandes relatives à ces prestations dans les limites de la quote-part attribuée à chacun de ses membres. Elle procédera à l'attribution définitive des réparations allemandes dans le cadre d'une procédure fixée par ses Statuts. L'Agence pourra recevoir certaines attributions en matière

de restitutions.

La Conférence propose que chaque Nation participante dispose d'une voix à l'Assemblée de l'Agence. Le Président de l'Agence sera le délégué du Gouvernement français et le délégué des Etats-Unis fera fonction d'arbitre pour résoudre les conflits résultant de deux demandes des Gouvernements participants portant sur le même matériel.

La Conférence a décidé de proposer la création d'un fonds au profit despersonnes non rapatriables victimes de l'action allemande. Les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de la Grande-Bretagne, de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie sont chargés d'étudier la mise en œuvre des principes généraux posés par la Conférence dans cette matière, en consultation avec le Comité intergouvernemental pour les réfugiés.

II. Au cours de la Conférence, un certain nombre de Délégations ont fait, à propos de questions courantes ayant un lien étroit avec ses travaux, des déclarations qui ne font pas partie de l'Accord recommandé par la

Contérence.

Les délégués des Etats-Unis d'Amérique, de la France et du Royaume-Uni, en tant que Puissances occupant les zones occidentales de l'Allemagne se sont chargés de porter ces déclarations à la connaissance de leurs Gouvernements respectifs. Elles concernent la conduite à tenir en matière de restitutions, les réparations à prélever sur la production courante et les stocks existant en Allemagne, les biens que possèdent les Nations-Unies ou leurs nationaux en Allemagne, le matériel de guerre saisi en Allemagne par les armées alliées et qui pourraient être utiles à certains pays alliés, le sort des avoirs allemands situés dans la Marche Julienne et le Dodécanèse, la mise à la charge de l'économie allemande de certains frais généraux, ainsi que l'affectation aux réparations des biens des criminels de guerre.

777 1 1	7	The second
Tableau	MAR	Porte
A GUACUM	C.J.	a arts.

Pays	Catégorie A.	Catégorie B.
Albanie	.05	0.35
Etats-Unis d'Amérique	28.00	11.80
Australie	.70	.95
Belgique	2.70	4.50
Canada	3.50	1.50
Danemark	.25	.35
Egypte	.05	.20
France	16.00	22.80
Povenume Uni	28.00	27.80
Royaume-Uni	2.70	4.35
Grèce		
Inde	2.00	2.90
Luxembourg	.15	.40
Norvège	1.30	1.90
Nouvelle-Zélande	.40	.60
Pays-Bas	3.90	5.60
Tchécoslovaquie	3.00	4.30
Union de l'Afrique du Sud	.70	.10
Yougoslavie	6.60	9.60
TOTAL	100.00	100.00

# LE CONTRÔLE BANCAIRE.

Un arrêté grand-ducal du 17 octobre 1945 a créé le poste de Commissaire au contrôle des banques. Le Grand-Duché s'oriente donc à son tour vers une surveillance plus étroite des établissements de crédit. Il est vrai que la législation financière échafaudée depuis la libération du pays suppose une certaine discipline des banques. Des missions de confiance ont été confiées à celles-ci ; leurs contacts avec les pouvoirs publics sont plus nombreux et plus décisifs qu'autrefois. C'est ainsi que l'Etat s'est assuré leur collaboration aux mesures prises lors de l'échange monétaire aussi bien qu'à celles relatives au recensement des titres. Le contrôle des changes entend également asseoir ses fondements sur un contrôle des banques. La nouvelle législation luxembourgeoise sur le contrôle bancaire est donc issue d'une situation particulière ; elle couronne en quelque sorte la législation financière qui l'a précédée.

Mais il y a plus. Il est prudent de prévoir la nécessité d'orienter le crédit. Certes l'Etat luxembourgeois ne se complaît pas dans un dirigisme étroit et étouffant. Mais l'immense problème que posent la reconstruction et le rééquipement économique du pays nous amèneront sans doute à légiférer en matière de distribution du crédit. Or, au fur et à mesure que la législation bançaire s'étend, l'importance du contrôle s'amplifie. Aussi l'arrêté prend-t-il soin de définir la mission du commissaire au contrôle des banques d'une manière très large. Celui-ci « veillera à l'application des lois, arrêtés et règlements relatifs aux établissements financiers et à leurs

opérations.»

Un troisième ordre d'idées a inspiré la nouvelle législation. C'est la nécessité de suivre l'évolution et le comportement de la « monnaie scripturale » que constituent les dépôts en banque à court terme, de surveiller également au point de vue statistique le marché du crédit. Le commissaire prendra, d'accord avec le Ministre des Finances, des règlements au sujet de la publication et du dépôt périodique des bilans et situations comptables. Il fixera les règles selon lesquelles ces documents seront dressés. Il pourra demander aux établissements financiers de fournir tout autre renseignement utile à l'appréciation et à la conduite de la politique financière générale.

Enfin il présentera périodiquement et au moins tous les trois mois au Ministre des Finances un rapport sur

la situation générale des banques et du marché du crédit.

La compétence du Commissaire au contrôle des banques, qui est d'ailleurs lié par le secret professionnel, ne se limite pas aux banques de dépôts proprement dites. Elle s'étend également aux entreprises d'épargne et de crédit hypothécaire ainsi qu'à toutes autres entreprises qui reçoivent habituellement des dépôts à vue ou à court terme en vue de les affecter pour leur propre compte à des opérations de crédit ou de placement.

# LA SITUATION DE L'AGRICULTURE LUXEMBOURGEOISE.

Notre agriculture qui a cruellement souffert, surtout des dernières phases de la guerre, se trouve placée devant des problèmes particulièrement aigus, et d'abord devant celui de son rééquipement et de la reconstitution du cheptel.

La reconstruction des fermes détruites, la réparation des bâtiments endommagés constituent une tâche que se partagent le Service Agricole réorganisé et le Commissariat Général à la Reconstruction qui travaillent en collaboration étroite. En ce qui concerne la reconstitution du cheptel, c'est surtout celle du cheptel chevalin qui soulève les problèmes les plus graves. A la suite des réquisitions successives et des pertes directes dues à l'offensive Rundstedt, le cheptel chevalin avait subi une diminution de 4.000 têtes. 200 chevaux environ ont pu être retrouvés dans les régions limitrophes d'Allemagne au lendemain de l'offensive, 500 à 600 ont été importés de Belgique pour être répartis entre les cultivateurs sinistrés et déportés. Ainsi les besoins les plus urgents ont été satisfaits. En outre l'Office de Récupération vient d'identifier plus de 100 chevaux luxembourgeois qui avaient été emmenés en Allemagne. Grâce aussi au concours des tracteurs, dont l'usage se répand de plus en plus, la situation s'est améliorée, au point que nous avons pu mettre fin à la saisie générale des chevaux et que nous espérons pouvoir rendre la liberté complète au commerce des chevaux. L'Association «Studbook luxembourgeois» a importé en outre des chevaux belges d'élevage qui permettront au cheptel luxembourgeois de regagner sa qualité d'avant-guerre.

Quant au cheptel porcin, il s'est reconstitué assez rapidement, de sorte que nous avons pu reprendre, il y a quelque temps, sur une échelle très réduite il est vrai, nos exportations traditionnelles de porcelets vers la France.

Le cheptel bovin s'était développé favorablement vers la fin de la guerre, les paysans ayant réduit leurs ventes au strict minimum. Ainsi, même après toutes les pertes dues à l'offensive Rundstedt, le cheptel bovin luxembourgeois n'était pas inférieur à celui d'avant-guerre. Mais la composition de ce cheptel est moins favorable, le nombre des bêtes de boucherie et d'élevage ayant subi une augmentation au détriment de celui des vaches laitières. En outre l'équipement de nombreuses laiteries a été détruit, ce qui se traduit par un déficit dans l'approvisionnement du marché laitier et beurrier.

La question de la main-d'œuvre agricole constitue le plus grand problème pour notre agriculture. Actuellement la pénurie de main-d'œuvre se trouve masquée par la présence de 2500 prisonniers de guerre allemands qui ont été mis au service de l'agriculture. Le rappel brusque et simultané de tous ces prisonniers serait pour notre agriculture une véritable catastrophe.

La solution de ce grave problème peut être recherchée, au moins partiellement, dans une mécanisation et une motorisation plus poussées. Dans cette direction des progrès considérables ont déjà été réalisés. L'agri-

culture luxembourgeoise se familiarise de plus en plus avec l'utilisation du tracteur. 125 tracteurs américains ont déjà été importés au prix moyen de 40.000 fr. En outre, une douzaine de tracteurs a été achetée en Suisse. Enfin, le «Don Suisse» a mis à la disposition des régions sinistrées des tracteurs à titre de prêt qui ont fait

et qui continuent à faire un travail très utile.

L'utilisation des tracteurs conduit automatiquement à une certaine culture en commun, le labourage individuel des petites parcelles par tracteurs étant contraire aux exigences d'une exploitation rationnelle. Dans les régions sinistrées où les tracteurs suisses sont à l'œuvre, les cultivateurs ont fait preuve de la plus grande compréhension, et le labourage se fait parfois par grandes surfaces englobant une multitude de parcelles, sans égard au bornage.

Dans cet ordre d'idées la culture en commun a été inscrite parmi les buts prévus à l'arrêté portant réorganisation du statut juridique des associations agricoles, et nous nous proposons de faire au cours de cet hiver, sans exercer la moindre pression sur les cultivateurs, une campagne en faveur tant du remembrement parcellaire que de la culture en commun, conditions de la mécanisation et de la motorisation de l'agriculture.

Quant aux résultats du fonds de crédit agricole créé en faveur des agriculteurs sinistrés, ils ont été très satisfaisants. Déjà une somme de 40 à 50 millions de francs a été accordée à titre de prêts, chaque prêt étant limité à 5.000 fr. par ha., avec un plafond de 150.000 fr. La plupart des crédits accordés vont de 20.000 à 50.000 fr. L'octroi de la part de l'Etat de crédits aux fins d'assurer la réparation des dommages de guerre n'est pas contraire à l'idée de l'indemnisation intégrale des dommages de guerre, d'abord parce que le crédit accordé n'est pas productif d'intérêts et ensuite parce que ce n'est pas l'agriculture sinistrée qui remboursera ce crédit à court terme, mais l'Office des Dommages de Guerre. En pratique, le crédit en question ne constitue ainsi qu'une avance sur les indemnisations des dommages de guerre. La caisse de crédit agricole a pu aider rapidement les cultivateurs là où l'Office des Dommages de Guerre, en l'absence d'une législation appropriée, ne pouvait le faire. Pour l'année à venir 30.000.000 francs seront prévus au budget à titre de crédits à répartir par la caisse de crédit agricole. D'ailleurs la création d'une institution permanente dispensatrice à l'agriculture de crédits à taux d'intérêt réduit est prévue.

Une autre question très grave est la transition du régime actuel des subventions à la production agricole à un régime normal de prix non soutenus par des subventions. En tout cas, la suppression des subventions à l'agriculture et la hausse correspondante des prix à payer par le consommateur ne pourront être que progressives. Les autorités compétentes envisagent la réduction progressive des subventions jusqu'ici accordées pour le pain, le lait et le beurre, mais il leur est presqu'impossible de fixer dès maintenant le moment où cette modification pourra être réalisée.

Il est difficile de se prononcer sur la réforme de la représentation officielle de l'agriculture dans l'avenir. Les fonctions de la Chambre d'Agriculture sont actuellement exercées, à titre temporaire, par la Centrale Paysanne. La réforme définitive de la représentation professionnelle de l'agriculture visera certainement à un rapprochement de la Chambre d'Agriculture et des associations de droit privé, sans aller cependant jusqu'à l'identification juridique. La Chambre d'Agriculture restera, d'une façon ou d'une autre, composée de représentants de la profession agricole organisée et de délégués des fédérations les plus importantes des associations et des coopératives agricoles.

Le Ministère de l'Agriculture envisage aussi des innovations dans le domaine de l'enseignement-agricole. Il se propose d'augmenter de 12 à 14 ans l'âge d'entrée des élèves. Cette innovation fera peut-être diminuer le nombre des élèves, mais au moins permettra-t-elle de former une véritable élite agricole.

A l'intention des élèves qui ne pourront pas fréquenter l'école agricole, on organisera des cours régionaux en hiver.

Actuellement les dommages subis par l'Ecole agricole d'Ettelbruck n'ont pas encore permis à cet établissement de reprendre son activité. Ainsi se contente-t-on, en ce moment, d'organiser des cours de plusieurs mois dans des centres régionaux.

#### ACTIVITÉ DU COMMISSARIAT AU RAPATRIEMENT.

Le 19 décembre M. Joseph Kauffman, Commissaire au Rapatriement a prononcé un discours radiophonique sur l'activité du Commissariat au Rapatriement luxembourgeois dont voici les constatations saillantes:

Un congrès des représentants des Bureaux de Recherches français, belge, hollandais et luxembourgeois qui s'est tenu le 8 et le 9 décembre à Bruxelles a prouvé l'amplitude toujours existante du problème des recherches dans les pays occidentaux. En France on compte encore 130.000 personnes manquantes dont 56.000 Alsaciens-Lorrains forcés dans l'armée allemande, en Belgique 30.000 à 35.000 personnes, dont 3.000 des régions d'Eupen, Malmédy et St. Vith. Au Luxembourg 4000 personnes sont encore manquantes dont 2.931 jeunes gens forcés dans l'armée allemande et de 1.000 à 1.200 autres personnes.

En Hollande et dans les pays de l'est et du sud-est de l'Europe les chiffres sont encore plus élevés, mais il

a été jusqu'ici impossible d'établir des données exactes.

Pour le Luxembourg la situation est la suivante : jusqu'au 17 décembre 1945 20.000 personnes en tout ont été rapatriées. Nos dossiers nous indiquent encore 4.000 personnes manquantes. D'où l'on pourrait conclure que 24.000 personnes seulement avaient été déportées, respectivement s'étaient refugiées à l'étranger. Mais en réalité ces chiffres sont plus élevés et peuvent être estimés jusqu'à 30.000 ou 31.000. Car la dernière quinzaine avant la libération, un grand nombre de Luxembourgeois déportés s'est évadé d'Allemange et est retourné au pays.

D'autre part un grand nombre de décès et d'exécutions dans la Wehrmacht, les prisons et les camps de concentration était déjà enregistré avant le 10 septembre 1944. Dans ces chiffres, le nombre des collaborateurs qui avaient quitté le pays avec l'ennemi n'est pas inclus.

Les 1.000 à 1.200 personnes non-militaires n'étant pas encore rentrées se composent essentiellement de prisonniers des camps de concentration et de déportés, dont une certaine partie a malheureusement succombé aux marches de la mort d'un camp à l'autre, sans que leur décès ait été enregistré; une autre partie a péri sous les bombardements, d'autres sont encore soignés dans des hôpitaux, ou bien ne sont pas encore rentrés pour des raisons privées. Sont également compris dans ce nombre les Israélites, ceux des camps d'extermination et ceux qui, s'étant réfugiés aux Etats-Unis, ne sont pas encore rentrés. Ces recherches sont faites de plus en plus systématiquement par le Bureau International des Recherches à Francfort-Höchst, où le Luxembourg est également représenté.

Le Gouvernement Militaire Allié en Allemagne est en train de faire un recensement général de toutes les personnes alliées vivant encore en Allemagne, de ceux dont le décès a été enregistré par l'état civil allemand et de ceux qui sont enterrés dans des cimetières allemands. En outre, tous les documents provenant des camps de concentration, des prisons et des hôpitaux sont examinés à fond. On nous a assuré que le Bureau Luxembourgeois qui est en liaison étroite avec la Ligue Luxembourgeoise des Prisonniers Politiques et Déportés collaborera à ces recherches.

Le problème des Luxembourgeois forcés dans la Wehrmacht et qui ne sont pas rentrés jusqu'à ce jour est plus grave encore. Au Congrès de Bruxelles nous l'avons souligné avec insistance et nous avons trouvé la compréhension la plus complète, surtout de la part de la France et aussi de la Belgique.

Il s'agit de retrouver 56.000 Alsaciens-Lorrains, 3.000 Belges de la région d'Eupen, Malmédy et St. Vith et 2.931 Luxembourgeois, ou au moins d'être fixés sur leur sort. Les nations intéressées n'ignorent pas que, malgré toutes les recherches, il restera toujours un certain nombre de cas douteux de ceux qui ont péri pendant les retraites allemandes et dans le chaos de la débâcle. Le Commissariat au Rapatriement dirigé par le Ministre au Rapatriement le Dr. Marx, le Service des Prisonniers de Guerre, le Bureau International des Recherches, nos missions à l'étranger, la « Délégation des Parents » et le Service de Recherches de la « Ligue des conscrits réfractaires au Service Militaire Allemand » feront leur possible pour réduire au minimum le nombre de ces cas.

Nous avons des missions ou des officiers de liaison partout où leur collaboration a été acceptée: aux Etats-Unis, en France, en Angleterre, dans la zone américaine, en Tchécoslovaquie, en Pologne et probablement aussi en Yougoslavie pour où est parti un convoi le 8 décembre. Nous n'avons pas encore obtenu les visas définitifs pour la Roumanie et la Hongrie. Les opérations de recherches sont presqu'achevées en Norvège et au Danemark. L'U.R.S.S. tient à faire elle-même les recherches dans les camps de prisonniers en Russie et dans sa zone d'occupation en Allemagne, mais elle nous a donné l'assurance de rapatrier tous les Luxembourgeois sans exception. Depuis le 15 août 1945 la Russie, fidèle à sa promesse, a rapatrié 1.100 Luxembourgeois. La même promesse nous a été faite par les autorités militaires britanniques en ce qui concerne les camps de prisonniers britanniques dans la zone d'occupation anglaise en Allemagne, au Canada, en Italie et dans la Méditerranée qui ne nous sont pas encore accessibles pour le moment. Pour faciliter toutes les recherches, le Commissariat au Rapatriement dressera une liste définitive de tous les Luxembourgeois manquant encore et la fera parvenir à tous les Gouvernements et missions alliées. Depuis le 1 septembre 1944 les décès des Luxembourgeois forcés dans la Wehrmacht n'ont plus été notifiés aux parents, toutes les communications avec l'Allemagne étant interrompues. Après de longues démarches il sera enfin possible de pouvoir consulter les dossiers officiels des décès, établis par la Wehrmacht ou par les Alliés. Des enquêtes sur les exécutions en masse et sur des exécutions individuelles, comme le massacre de Sonnenburg où 66 Luxembourgeois ont été probablement exécutés par les SS ensemble avec 735 Alliés, sont en cours.

Avec la franche collaboration de tous les organismes compétents, le Commissariat au Rapatriement espère mener à bien ses recherches le plus tôt et le plus vite possible.

#### DIVERS.

- 4 décembre : Un requiem solennel est célébré en l'Eglise Cathédrale de Luxembourg pour le repos d'âme des 86 morts pour la patrie de l'ancienne Compagnie des Volontaires Luxembourgeois, auquel assistent S.A.R. le Prince Félix accompagné de M. Alfred Læsch, Maréchal de la Cour, M. Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Margue, Ministre de l'Education Nationale, M. Konsbruck, Ministre du Ravitaillement et des Affaires Economiques, M. Schaus, Ministre de l'Intérieur et M. Osch, Commissaire Général aux Dommages de Guerre.
- 7 décembre : 156 Luxembourgeois, forcés dans l'armée allemande et faits prisonniers par l'Armée Rouge, arrivent à Luxembourg où ils sont reçus par S.A.R. le *Prince Jean* accompagné de M. Alfred Læsch, Maréchal de la Cour et par M. Marx, Ministre de l'Assistance Sociale et de la Santé Publique.
- 8 décembre : Le Conseil de Coopération Economique vient de tenir à Paris sa 5<sup>me</sup> session. La France était représentée par M. de la Baume, Ambassadeur de France, la Belgique par M. Suetens, Ministre Plénipotentiaire, Directeur Général du Commerce Extérieur au Ministère des Affaires Etran-

gères, la Hollande par M. Lamping, Ministre Plénipotentiaire et le Luxembourg par M.

Elvinger, Conseiller de Gouvernement.

En outre de l'examen périodique des travaux de ses Commissions, le Conseil a arrêté le texte de nouvelles directives à leur usage. Il a établi d'autre part un projet d'accord concernant l'exploitation en commun des brevets allemands séquestrés qui est soumis à l'agrément des Gouvernements.

La prochaine réunion du Conseil est fixée au mardi 29 janvier, à Bruxelles.

11 décembre : S. E. Monsieur Edouard Bartol, Chargé d'Affaires de la République de Pologne, accompagné de M. Julien Rogozki, attaché de Légation et de M. Jean Marczak, gérant du Consulat de Pologne à Luxembourg, rend visite à M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et lui remet ses lettres d'introduction.

Au cours de son séjour à Luxembourg, M. Bartol prend également connaissance de l'activité du Consulat de Pologne ainsi que de celle de la Délégation de l'agence de presse PAP

et de la radiodiffusion polonaise.

- 13 décembre : Le Ministère de la Justice communique que l'ex-Gauleiter du Luxembourg Gustav Simon a été arrêté par les autorités britanniques.
- 14 décembre : Le Conseil de l'Economie Nationale tient sa première réunion sous la présidence de Monsieur le Ministre du Ravitaillement et des Affaires Economiques. Y assistent les représentants les plus qualifiés des diverses branches de l'économie ainsi que des fonctionnaires des départements intéressés. Après avoir défini la tâche du Conseil et précisé la méthode de travail que devra suivre ce dernier, Monsieur le Ministre du Ravitaillement et des Affaires Economiques met à l'ordre du jour le problème des adaptations de structure et de la réorientation économique du pays. Pour commencer, deux aspects de ce problème, celui de la main-d'œuvre et celui de la création de nouvelles industries feront l'objet d'une étude approfondie par deux sous-commissions composées d'experts désignés à cette fin.
- 15 décembre : A l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire de la mort de *Pasteur*, M. *Pasteur* Vallery-Radot de l'Académie Française parle au Théâtre Municipal de Luxembourg de «l'Imagination Créatrice dans l'Oeuvre de Pasteur». L.L.A.A.R.R. Madame la Grande-Duchesse, le Prince Félix et les Princesses ainsi que la plupart des membres du Gouvernement assistent à la conférence.
- 15 décembre : L'Oeuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte organise une grande vente de Noël de tableaux des meilleurs artistes luxembourgeois. S.A.R. le *Prince Jean*, accompagné de M. Læsch, Maréchal de la Cour, S.E. Monsieur George *Platt Waller*, Chargé d'Affaires des Etats-Unis à Luxembourg, S. E. Monsieur du Chayla, Ministre de France à Luxembourg assistent au vernissage de l'exposition.
- 16 décembre : Au cours d'une réunion de la Société hygiénique scolaire, le Dr. Marx, Ministre de l'Assistance Sociale et de la Santé Publique fait un exposé sur la situation matérielle et morale du Luxembourg.
- 17 décembre : S.A.R. Madame la Grande-Duchesse reçoit en audience M. Léon Kauffman, Président du Conseil d'Etat.
- 20 décembre : S.A.R. Madame la Grande-Duchesse reçoit en audience S.E. M. Charles Albert Pardo, Ministre d'Argentine qui Lui remet ses lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.
- 20 décembre : Un requiem solennel est célébré en l'Eglise Cathédrale de Luxembourg pour les morts pour la patrie de l'organisation de résistance L.P.L. auquel assistent L.L.A.A.R.R. le *Prince Félix* et le *Prince Jean*, les représentants diplomatiques, les membres du Gouvernement, de la Chambre des Députés et du Conseil Communal.
- 20 décembre : Le Ministère de la Justice communique que l'ex-Gauleiter du Luxembourg Gustav Simon, arrêté par les autorités britanniques s'est suicidé dans la prison de Paderborn.
- 20 décembre : 50 enfants de la région parisienne arrivent pour un séjour de plusieurs mois à Luxembourg.
- 27 décembre : S.A.R. Madame la Grande-Duchesse reçoit en audience S. E. M. Mikail Grigorievitch Sergueev, Ambassadeur de l'U.R.S.S. qui Lui remet les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.
- 27 décembre : Pour commémorer le Centenaire de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal une séance jubilaire a lieu dans la grande salle de l'Hôtel de Ville à Luxembourg en présence de M. Auguste Collart, Chambellan de la Maison Grand-Ducale, de S.E. Monseigneur l'Evêque de Luxembourg, de M. Armand du Chayla, Ministre de France à Luxembourg, du Vicomte Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg, des représentants du Gouvernement et de la Chambre des Députés.